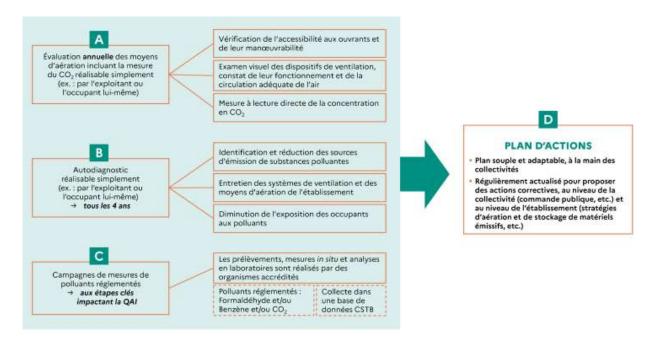
Rappel de la réglementation

Quels sont les objectifs de la réglementation?

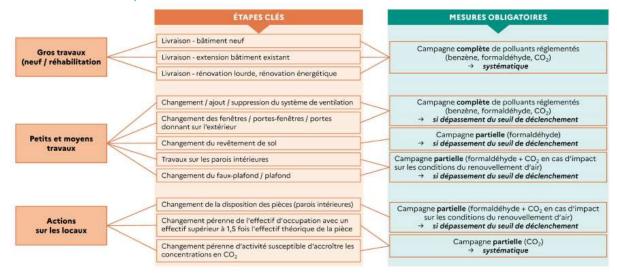
- Protéger les usagers
- Sensibiliser les usagers et les propriétaires gestionnaires aux sources d'émissions de polluants en air intérieur, à l'impact de l'aération et de la ventilation sur les concentrations de polluants en air intérieur
- Mieux connaître le mode d'aération des établissements pour adapter les protocoles d'aération et engager des travaux si nécessaire

Quelles sont les étapes?



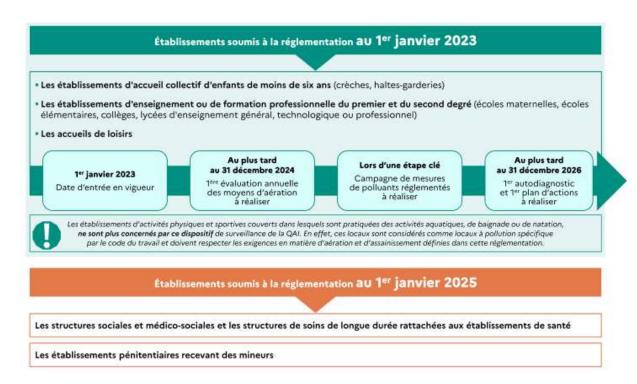
Diag'QAI permet de répondre aux étapes A et B.

Quelles sont les étapes clés?



SEUIL DE DÉCLENCHEMENT DES CAMPAGNES DE MESURES (%) Surface du plancher des pièces concernées par les étapes clés Surface du plancher des pièces du bâtiment ou de l'établissement concernées par la réglementation 75 % Pour les petites écoles (7 classes maximum) Pour les d'accueil collectif d'enfants de moins de six ans Pour les accueils de loisirs

Quels établissements sont concernés?



http://www.cerema.fr/system/files/documents/2023/03/plaquette_qai.pdf